

Allocation pour services à domicile chez les aînés

L'Allocation pour services à domicile chez les aînés aide les personnes âgées admissibles de la Nouvelle-Écosse en leur offrant 750 \$ pour payer le coût des frais de chauffage, des services nécessaires à la maison et de services de soins de santé.

Les demandes de subvention sont acceptées du **1^{er} septembre 2023** jusqu'au **31 mars 2024**.

Personnes admissibles

Pour être admissible à l'Allocation, vous devez :

- avoir au moins 65 ans au 31 mars 2024;
- avoir un revenu annuel net de ménage inférieur à 37 500 \$;
- vivre dans une maison ou un appartement que vous possédez ou que vous louez;
 - avoir un titre de propriété, un certificat de l'initiative pour l'obtention des titres de propriété, un bail de location résidentielle à votre nom ou une lettre de l'administration de la bande d'une communauté des Premières Nations (réserve)
 - Si vous faites l'objet d'une vérification et si vous n'êtes pas propriétaire de votre logement, vous devrez fournir l'un des documents ci-dessus comme preuve. Si vous êtes le propriétaire de votre logement, il n'est pas nécessaire de fournir quoi que ce soit lors d'une vérification.
- avoir payé (ou payerez) pour des services à domicile, des services de soins de santé et des frais de chauffage **entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mars 2024** (conservez les reçus énumérés à droite).

Les reçus acceptés sont les reçus :

- rédigés ou signés par le fournisseur de service sur une feuille de papier ou un calepin;
- rédigés ou signés par le fournisseur de service dans un carnet de reçus;
- d'une entreprise.

Les reçus doivent inclure les renseignements suivants :

- Nom de la personne qui reçoit le service
- Type de service reçu
- Coût du service
- Date du service
- Nom et adresse de la personne ou de l'entreprise qui a offert le service



Services admissibles

Les services admissibles incluent les services qui vous permettent de rester confortablement dans votre logement en toute sécurité, notamment :

- frais de chauffage (p. ex. mazout, gaz naturel, propane, bois de chauffage, pastilles de bois, électricité, travaux de réparation et d'entretien du système de chauffage).
- REMARQUE:** Pour de l'aide supplémentaire, vous pouvez également présenter une demande au Programme d'aide au chauffage du 16 octobre 2023 au 31 mars 2024.
- lavage du linge
 - livraison de l'épicerie et de repas (sauf le coût de la nourriture)
 - livraison de médicaments et d'ordonnances (sauf le coût des médicaments et des ordonnances)
 - nettoyage de la maison, les services d'organisation et les services de déménagement
 - petites réparations (p. ex. fenêtres, portes, toiture, plomberie, électricité, galerie, clôtures, revêtement extérieur et peinture)
 - préparation de repas (sauf le coût de la nourriture)
 - service de téléphone, de cellulaire et d'Internet (sauf le coût des appareils)
 - services de soins de santé, notamment un examen de la vue, des soins dentaires, des conseils en santé mentale, la physiothérapie, l'ergothérapie, la massothérapie et la podiatrie, les services de diététiste ou de nutritionniste, et les services d'audiologie et d'orthophonie

- transport (p. ex. taxis, services de covoiturage, navettes et autres moyens de transport) et transport en commun ou communautaire (p. ex. autobus, Access-A-Bus et traversier)
- travaux à l'extérieur (p. ex. l'entretien de l'entrée, l'aménagement paysager, l'entretien du gazon, le déneigement, l'empilage de bois ou l'enlèvement des arbres)

Faire une demande

Les demandes peuvent être envoyées en ligne, par courriel ou par télécopieur. Le formulaire de demande se trouve en ligne au **novascotia.ca/seniors-care-grant/fr**. Vous pouvez également obtenir une copie papier du formulaire dans un centre Accès Nouvelle-Écosse et dans les bureaux des députés, ou en composant le **1-800-670-4357**.

La date limite pour l'envoi des demandes est le 31 mars 2024. Les fonds peuvent servir à payer des services à domicile, des services de soins de santé et des frais de chauffage entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2023. Une seule personne par ménage peut faire une demande.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir la demande :

- composez le **1-800-670-4357**;
- Envoyez un courriel à l'adresse **seniorsgrant@novascotia.ca**;
- consultez le **www.novascotia.ca/seniors-care-grant/fr**.